

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 49



N°143

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 25 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le , s'est réuni Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djieneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, ALEHAUSE Severine, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, FRANCKET Karine, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHRMANE Ayoub, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Bastien LACHAUD

Monsieur Amadou DIAW

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Amel DOGHMANE

Madame Djieneba KONTE

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Mizgin OZHAN

Secrétaire de séance : Dialla COULIBALY

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Analyse et pilotage de la masse salariale

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas VIGOT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.21222-21, L.2313-1, R.2313-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2124-32, L2222-11, R.2124-65 et R.2124-67 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.721 -1, L.522-23 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 162 et 167 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-11912 du 19 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget prévisionnel 2026 du budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des emplois et postes nécessaires au fonctionnement des différents services de la Commune ;

Considérant la volonté de la Commune d'actualiser son tableau des effectifs afin de faire correspondre celui-ci avec les emplois existants et occupés par les agents ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour , 1 ne prend pas part au vote (Mohamed LAHJIBI)

DELIBERE :

DECIDE d'ajuster le tableau des effectifs afin de prendre en compte les nouveaux besoins de la collectivité :

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150 000 habitants ;
- 1 emploi à temps complet d'administrateur territorial ;
- 5 emplois à temps complet d'animateur territorial ;
- 1 emploi à temps complet de technicien territorial ;
- 2 emplois à temps complet d'agent social ;
- 7 emplois à temps complet d'adjoint administratif territorial ;
- 7 emplois à temps complet d'adjoint technique territorial ;
- 1 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 01/07/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260625-lmc145873-DE-1-1
Publiée le : 01/07/26
Certifiée exécutoire :

Le Maire,
Sofienne KARROUMI



Tableau des effectifs au 25/06/2026- budget principal Ville

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgétés	dont TNC	Pourvus	dont TNC	Vacants	dont TNC
Total général	1893	133	1712	105	181	28
Secteur administratif	488	2	455	1	33	1
Administrateur	5		4		1	
Adjoint administratif territorial	83		78		5	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	45		45			
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	123		120		3	
Attaché	123	2	116	1	7	1
Attaché principal	27		21		6	
Attaché hors classe	8		7		1	
Rédacteur	41		35		6	
Rédacteur principal de 2ème classe	22		19		3	
Rédacteur principal de 1ère classe	10		9		1	
Administrateur général	1		1			
Secteur animation	351	123	315	97	36	26
Adjoint territorial d'animation	269	123	240	97	29	26
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	23		23			
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	28		27		1	
Animateur	24		19		5	
Animateur principal de 2ème classe	4		4			
Animateur principal de 1ère classe	3		2		1	
Secteur emplois fonctionnels	6		5		1	
Directeur général des services des communes de 80 à 150.000 hab.	1		1			
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.	5		4		1	
Secteur médico-social	85	6	75	5	10	1
Psychologue de classe normale	8	5	7	4	1	1
Psychologue hors classe	3		2		1	
Sage-femme de classe normale	3	1	3	1		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	2		2			
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3		3			
Infirmier de classe supérieure	1		1			
Infirmier en soins généraux	8		7		1	
Infirmier en soins généraux hors classe	5		4		1	
Puéricultrice hors classe	1		1			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	36		31		5	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13		12		1	
Aide-soignant de classe supérieure	2		2			
Secteur médico-technique	6	2	5	2	1	
Masseur-kinésithérapeute et orthophoniste de classe hors-classe	1		1			
Pédicures-pod,ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip. h cl	1		1			
Pédicures-pod,ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip.,prép	4	2	3	2	1	
Patrimoine et bibliothèques	3		3			
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1		1			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		1			
Bibliothécaire territorial principal	1		1			
Secteur police municipale	49		42		7	
Brigadier-chef principal	35		30		5	
Gardien-brigadier	12		10		2	
Chef de service de police municipale	2		2			
AUTRES EMPLOIS	13		9		4	
Dentiste	1		1			
Médecin	10		8		2	
Pigiste	2				2	
Secteur social	206		169		37	
Agent social	5		4		1	
Agent social principal de 2ème classe	12		10		2	
Agent social principal de 1ère classe	16		15		1	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	91		78		13	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	14		11		3	
Assistant socio-éducatif	28		22		6	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	12		12			
Educateur territorial de jeunes enfants	20		9		11	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	6		6			
Conseiller supérieur socio-éducatif	2		2			
Secteur sportif	17		15		2	
Opérateur A.P.S. qualifié	1		1			
Opérateur A.P.S. principal	1		1			
Educateur territorial des A.P.S	9		8		1	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1				1	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	4		4			
Conseiller territorial A.P.S. principal	1		1			
Secteur technique	669		619		50	
Adjoint technique territorial	263		257		6	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	69		68		1	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	199		180		19	
Agent de maîtrise	32		26		6	
Agent de maîtrise principal	52		40		12	
Ingénieur	13		12		1	
Ingénieur principal	13		12		1	
Ingénieur en chef	3		3			
Ingénieur en chef hors classe	1		1			
Ingénieur général	1				1	
Technicien	10		10			
Technicien principal de 2ème classe	7		6		1	
Technicien principal de 1ère classe	6		4		2	